

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi
10 novembre
2022
(16)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le jeudi 10 novembre 2022, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Jacques Bourassa

Bertrand Taillefer
André Lafrenière

Sont absents, la mairesse, madame Isabelle Parent et le conseiller Bertrand Taillefer

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse-suppléante, madame Chantale Perreault.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse-suppléante procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

22-240

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-241

3. Adoption des procès-verbaux du 14 octobre et du 4 novembre 2022

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que les procès-verbaux de l'assemblée du 14 octobre 2022 et l'assemblée spéciale du 4 novembre 2022 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

4.1 Dépôt de la Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil [n/d 107-180]

Je, Chantal Soucy, directrice générale, dépose le document SM-70 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, intitulé

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, remis par:

- Isabelle Parent
- Julie-Anne Cousineau
- Bertrand Taillefer
- Lucie Vignola
- André Lafrenière
- Chantale Perreault
- Jacques Bourassa

5. Dépôt du rapport financier

5.1 Dépôt du rapport des revenus et dépenses en date du 31 octobre 2022 et comparaison avec celui de l'exercice précédent.

5.2 Dépôt du rapport des revenus et dépenses en date du 31 octobre 2022 et comparaison avec celui présenté pour le budget.

22-242

6. Adoption des comptes à payer au montant de 67 535.35 \$

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 67 535.35 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

15432	Chantal Massicotte et Francis Côté (remb. tx)	2 820.85\$
15433	9922687 Canada Inc.	367.92\$
15434	Auto et camions Danny Lévesque	3 857.42\$
15435	AmÉric 125 Inc.	2 936.53\$
15436	L'Ami du bûcheron	527.74\$
15437	André Robillard	1 132.25\$
15438	Areo-feu	896.52\$
15439	Martine Bélanger	122.58\$
15440	France Blouin	591.74\$
15441	Boivin Gauvin Inc.	1 242.88\$
15442	Brandt Tractor	12 104.77\$
15443	Carey Autos	1 897.09\$
15444	Centre jardin excels	125.09\$
15445	Home Hardware	3 786.27\$
15446	Groupe H20	747.34\$

15447	Cloudli Communications Corp.	177.29\$
15448	CMP Mayer Inc.	1 130.21\$
15449	Au coin de la chaussure Enr.	185.00\$
15450	Claude Rondeau Ent. Électricien	641.96\$
15451	DHC Avocats Inc.	2 425.89\$
15452	Édition petite mine	2 116.77\$
15453	Eurofins Environex	170.75\$
15454	Équipement SH	1 241.30\$
15455	F.D. Jul Inc.	85.82\$
15456	Felix securite Inc.	1 685.38\$
15457	Informatique Pierre Forget	160.97\$
15458	Futur tec	1 299.20\$
15459	Grandchamp Chapiteaux Inc	2 414.48\$
15460	La griffe SGB	252.95\$
15461	Husky Ltée	1 075.75\$
15462	Alimentation Patrice Tellier Inc.	2 200.01\$
15463	Journal Altitude 1350	718.63\$
15464	J.P. Racette Inc.	669.59\$
15465	Juteau Ruel Inc.	769.26\$
15466	Kanatrac	339.23\$
15467	Kersia Canada Ltée	295.73\$
15468	Benoît Lagacé	129.84\$
15469	Librairie Martin Inc.	304.91\$
15470	Messer Canada Inc.	22.85\$
15471	Municipailté de Chertsey	177.10\$
15472	Municipalité d'Entrelacs	1 252.03\$
15473	Isabelle Parent	102.12\$
15474	Patrick Morin	1 052.72\$
15475	Paysanord	574.88\$
15476	Francis Pelletier	15.51\$
15477	Pétrole Pagé Inc.	3 597.70\$
15478	Produits sanitaires des Plaines Inc.	193.89\$
15479	Jonathan Ruffo	355.79\$
15480	Seao-Constructo	3.74\$
15481	Services DL	206.96\$
15482	Simplificiti	60.53\$
15483	Sintra Inc.	1 364.92\$
15484	Chantal Soucy	56.31\$
15485	SRAD Communications	7 484.87\$
15486	Staples Professionnel Inc.	116.13\$
15487	Uline	70.24\$
15488	Mario Chabtini (Remb.Tx)	224.90\$
15489	Les Sables Fournel et Fils Inc.	34 613.13\$
15490	ADT Canada Inc.	275.94\$*
15491	Bell Canada	287.22\$*
15492	Petite caisse	2 440.00\$*
15493	Compo-Recycle	50 032.98\$*
15494	EBI Environnement Inc.	7 343.37\$*
15495	FADOQ (rés.22-251)	300.00\$
15496	Fonds d'informations sur le territoire	70.00\$*
15497	L'Union-Vie	3 782.25\$*
15498	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.21\$*
15499	MRC de la Matawinie	17 021.72\$*
15500	Purolator Inc.	75.77\$*
15501	Rogers	195.47\$*

15502	Société de l'Assurance Automobile du Québec	9.25\$*
15503	SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	696.00\$*
15504	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	612.17\$*
15505	Autos J.G. Pinard et Fils Ltée	489.92\$*
15506	Bell canada	114.28\$*
15507	Petite caisse (rés.22-065)	500.00\$
15508	Compo Recycle	1 218.58\$*
15509	EBI Environnement	248.35\$*
15510	Juteau Ruel Inc.	155.22\$*
15511	Pitneyworks	589.88\$*
15512	SMI QC Inc.	699.05\$*

* Total des incompressibles : 89 261.63\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

22-243 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 214-2 [n/d R-214-2]

La conseillère Julie-Anne Cousineau, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de créer la nouvelle zone VD-83 à même une partie de la zone VD-23, ainsi que d'agrandir la zone VD-24 à même une partie des zones VD-12 et VD-23.

22-244 7.2 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 214 [n/d R-214-2].

Il est proposé par Jacques Bourassa
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adoption du premier projet modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de créer la nouvelle zone VD-83 à même une partie de la zone VD-23, ainsi que d'agrandir la zone VD-24 à même une partie des zones VD-12 et VD-23 et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

L'assemblée de consultation est fixée le lundi 28 novembre 2022 et sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer à 19h00, à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

22-245 8.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 448 800 \$ qui sera réalisé le 16 novembre 2022 [n/d R-187]

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite emprunter par billets pour un montant total de 448 800 \$ qui sera réalisé le 16 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
187	448 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les Fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 187, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau, et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	35 800 \$	
2024.	37 500 \$	
2025.	39 400 \$	
2026.	41 300 \$	
2027.	43 400 \$	(à payer en 2027)
2027.	251 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 187 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté unanimement par les conseillers.

22-246

8.2 Résolution d'adjudication- refinancement [n/d R-187]

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 novembre 2022 2	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 novembre 2022 2
Montant :	448 800 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 novembre 2022, au montant de 448 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois

soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

2023	35 800 \$	5,25000 %
2024	37 500 \$	5,25000 %
2025	39 400 \$	5,25000 %
2026	41 300 \$	5,25000 %
2027	294 800 \$	5,25000 %

Prix : 98,48100

Coût réel : 5,66937 %

2 -CAISSE DESJARDINS DE MONTCALM ET DE LA
OUAREAU

2023	35 800 \$	5,68000 %
2024	37 500 \$	5,68000 %
2025	39 400 \$	5,68000 %
2026	41 300 \$	5,68000 %
2027	294 800 \$	5,68000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,68000 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

2023	35 800 \$	5,71000 %
2024	37 500 \$	5,71000 %
2025	39 400 \$	5,71000 %
2026	41 300 \$	5,71000 %
2027	294 800 \$	5,71000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,71000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,
et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 novembre 2022 au montant de 448 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 187. Ces billets sont émis au prix de 98,48100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-247 8.3 Employés municipaux – fin d'emploi [n/d 302-100]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière,
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de fin d'emploi de Monsieur Stéphane Dubreuil au poste de remplaçant à la conciergerie à compter du 31 octobre 2022.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-248 8.4 Employés municipaux – engagement [n/d 302-100]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière,
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de la directrice générale pour l'engagement de Monsieur Sylvain Vaudry au poste de conciergerie pour la durée du congé de maladie de Madame Lise Bélanger selon les conditions de la convention collective.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

**9. Sécurité publique
(Rapport de M. Jacques Bourassa, conseiller)**

22-249

9.1 L'acquisition d'un Lucas pour le service de premier répondant de la municipalité de Notre dame de la Merci.
[n/d 402-102]

Considérant	les délais, parfois très long, des services ambulancier;
Considérant que Considérant qu'un	les manœuvres de RCR sont très exigeantes; premier répondant a déjà subi des blessures lors de manœuvre durant le transport vers le Centre hospitalier;
Considérant	l'importance de la sécurité et du bien-être de ses travailleurs;
Considérant	l'importance pour la municipalité de donner les meilleurs soins à ses citoyens;
Considérant que	les premier répondant doivent faire la RCR en attente des paramédics, plusieurs minutes, mais également lors du transport vers le centre hospitalier qui prends en moyenne 43 minutes;
Considérant que	la municipalité est en faveur de l'achat d'un Lucas;

Pour toutes ces raisons,
Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande aux instances d'autoriser l'acquisition d'un appareil Lucas pour les premiers répondants de Notre-Dame-de-la-Merci.
- De faire parvenir copie de la résolution au Premier Ministre Monsieur François Legault, au Ministre de la santé Monsieur Christian Dubé, au responsable des services préhospitalier du CISSS Lanaudière ainsi qu'à notre député provinciale Madame France-Hélène Duranceau.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-250

9.2 Mécaqlisse– Entente de service [n/d 502-103]

Attendu	qu'une offre de service a été préparé pour les premiers répondants et Mécaqlisse;
Attendu	que la municipalité a consulté son aviseur légal;
Attendu	qu'il y a lieu de modifier certaines clauses du contrat proposé;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le directeur du service des incendies à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de service entre Mécaglisse Québec inc. et le service incendie de la Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci si les conditions suivantes sont honorées :
- Qu'une rencontre entre les 2 parties soit effectuée et que les modifications ont été consenties entre les parties;
- L'entente sera valide pour une période de trois ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-251

9.3 Acquisition d'ambulance [n/d 401-111]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'acquisition d'un véhicule usagé Ford Éconoline E350 2015 de type ambulance au coût de 41 800 \$ plus taxes.
- Que le paiement soit autorisé et affecté au surplus accumulé non affecté.
- Que la directrice générale soit et est autorisé à effectuer le transfert de véhicule.
- L'acquisition est conditionnelle à la signature de l'entente auprès de Mécaglisse.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-252

9.4 Acquisition d'équipements [n/d 401-120]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'acquisition d'équipements au coût de 30 000 \$ plus taxes.
- Que le paiement soit autorisé et affecté au surplus accumulé non affecté.
- L'acquisition est conditionnelle à la signature de l'entente auprès de Mécaglisse.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

- 10. Travaux publics**
(Rapport de M. André Lafrenière, conseiller)

Période de questions des travaux publics

11. **Environnement et Hygiène du milieu**
(Rapport de Mme Chantale Perreault, conseillère)

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. **Éducation, Famille, Aînés et loisirs**
(Rapport de Mme Julie-Anne Cousineau, conseillère)

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. **Aménagement, urbanisme**
(Rapport de M. Bertrand Taillefer, conseiller) Absent

22-253

- 13.1 **Permis d'usage conditionnel UC-2022-10- 2328 chemin du Lac Arthur [matricule-5822-28-7079]**

Attendu que les propriétaires ont déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-23;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 2328, chemin du Lac Arthur;

Attendu que la demande de permis a été faite pour trois chambres à coucher et que l'installation septique est construite pour trois chambres à coucher;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande ne respecte pas le critère numéro 16 du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200, qui est considéré comme un critère majeur puisque « le nombre de chambres proposé dans la résidence doit respecter la capacité de l'installation septique en place »;

Que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone RU-8 pour le motif que l'installation septique n'est pas conforme au nombre de chambre proposé.

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de permis d'usage conditionnel demandée conditionnellement au respect de la demande pour un maximum de 3 chambres.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion touristique et développement (Rapport de M. Jacques Bourassa, conseiller)

22-254 14.1 Petite mission – Remboursement de dépense camion E-250 2013 [n/d 402-111]

Attendu qu'une entente a été produite entre les parties pour l'utilisation du véhicule ;

Attendu que l'article 4 de ladite entente mentionne que l'entretien et la réparation du véhicule est la responsabilité de la Petite Mission ;

Attendu que la municipalité a peu de besoin avec ce véhicule mais, le conserve tout de même pour la Petite Mission et en défraie les immatriculations ainsi que les assurances chaque année ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de remboursement d'entretien du camion Ford E-250 2013 au montant de 1414.20 \$.

Adopté unanimement par les conseillers

22-255 14.2 FADOQ- Don pour le banquet de Noël [n/d 114-500]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de financement pour le banquet de Noël pour un montant de 300 \$.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture (Rapport de Mme Lucie Vignola, conseillère)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

22-256

16. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits
suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions
suivantes : 22-242, 22-245, 22-246, 22-251, 22-252, 22-255**

Chantal Soucy, Directrice générale

12 personnes

Fin de la session à 21h10

Chantale Perreault, Mairesse-suppléante

Chantal Soucy, Directrice générale